



Novembre - Décembre 2008

N° 10

INFORMATIONS MUNICIPALES

A.L.S.H.

(Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Noël :

Ouverture du 22 au 24 décembre.

Permanences d'inscription en mairie à partir du 2 décembre.

Les travaux

- Logements de Prat Al Lenn : remise des clés aux nouveaux locataires le 8 décembre 2008.
- Lotissement la Fontaine : il reste 1 lot à vendre
- Camping : des travaux de peinture et de carrelage sont prévus dans les sanitaires femmes.

B.I.S.
Brèves Infos SIZUN – Saint-Cadou

MAIRIE

Du lundi au vendredi :
De 8 h 30 à 12 h 00
De 13 h 30 à 17 h 00

Le samedi :
De 8 h 30 à 12 h 00

Horaires d'ouverture :

DECHETTERIE

(du 1er octobre au 31 mars)

Lundi et samedi :
de 9 h à 12 h et
de 13 h 30 à 18 h

Mercredi et vendredi :
de 13 h 30 à 18 h

BIBLIOTHEQUE

Lundi :
16 h 30 à 18 h

Mercredi et samedi :
10 h à 11 h 30

☎ **02-98-68-83-81**

Permanences en mairie

A.D.I.L. : le 4^{ème} mardi du mois de 9 h à 12 h

Affaires sociales : le jeudi de 14 h à 15 h 30 (sur rendez-vous)

Assistante sociale MSA : s'adresser à la MSA de Morlaix (☎ 02-98-85-59-31)

Mission locale : le 3^{ème} jeudi du mois de 14 h à 17 h

Plan Local Habitat : les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 14 h à 15 h 30

Conciliateur : le 2^{ème} jeudi du mois de 14 h 30 à 16 h 30

Conseil Municipal du 11 septembre 2008

☞ Travaux charpente et couverture de l'église : révision de l'étude :

Elle a fait l'objet de nouveaux devis :

→ Architecte en chef des monuments historiques (Mme de Ponthaud) : 2 132,11 € HT

→ Economiste : 1 700,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur ces devis.

☞ Admissions en non valeurs :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'admettre certains produits communaux en non

valeurs : - au service de l'eau : 491.90 €

- au service de l'assainissement : 403.91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

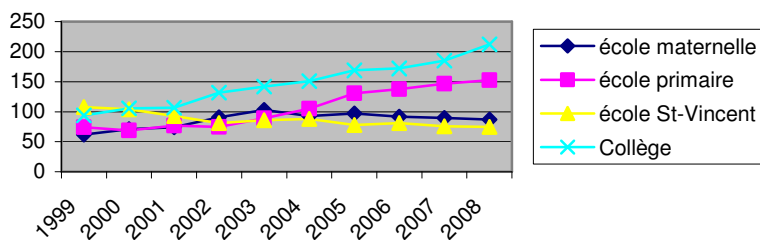
☞ Bilan rentrée scolaire

- Effectifs :

EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
ECOLE MATERNELLE	62	71	74	91	103	93	97	92	90	87
ECOLE PRIMAIRE	74	69	77	75	89	105	131	138	147	153
ECOLE PRIVEE	108	104	93	81	86	88	78	81	76	75
COLLEGE	94	106	107	132	142	151	169	172	185	212
TOTAL	338	350	351	379	420	437	475	483	498	527

EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES



☞ Questions diverses

- Informations diverses

Logements locatifs à Prat Al Lenn : remise des clefs le 8 décembre aux nouveaux locataires.

Construction de la nouvelle Résidence : le projet architectural a été présenté aux familles et aux maires et adjoints aux affaires sociales des communes du canton et des communes environnantes.

Repas des anciens : vendredi 17 octobre à midi.

- Reconduction du marché à bons de commande voirie

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 24 mai 2007, décidant de la signature d'un marché à bons de commande pour les travaux de voirie communale, reconductible d'année en année par reconduction expresse, conformément à l'article 3-1 de l'acte d'engagement dudit marché. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la reconduction dudit marché pour 2009.

- Demande de réfection de chaussée allée des cytises

Les habitants de l'allée des cytises ont transmis un courrier en mairie demandant la réfection du bitume sur la chaussée et la construction de trottoirs qui était prévue dans le cahier des charges du lotissement. S'agissant à l'origine d'un lotissement privé, les trottoirs étaient à la charge du lotisseur, la voirie, quant à elle a effectivement été transférée à la commune ; la commission voirie se rendra sur place pour juger de son état.

- Personnel scolaire :

- Augmentation du temps de travail Nicole POSTIC : Il propose de porter le temps de travail annualisé de Nicole Postic, Adjoint technique de 2^{ème} classe, chargée de la restauration des enfants du primaire, de 30/35^{ème} à 33/35^{ème} à effet du 1^{er} septembre 2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

- Suite à la diminution du nombre de semaines scolaires qui passe de 38 à 36 à compter de la rentrée scolaire 2008/2009, tous les agents communaux du service scolaire ont été reçus au moment de la rentrée pour la révision de leur temps de travail annualisé, des propositions leur ont été faites : les ATSEM travailleront sur le centre de loisirs – le reste du personnel fera de l'entretien supplémentaire.

- Travaux vacances : 80 à 85 % des travaux demandés lors du dernier conseil d'école ont été réalisés pendant les vacances scolaires : à l'école primaire : la nouvelle classe bilingue – le préau et les toilettes dans la cour, les tracés de jeux au sol dans la cour, le toit du local matériel a été changé ainsi que le grillage sur le mur de séparation... A l'école maternelle le chalet a été construit pour abriter les vélos.

- Ecoles : service minimum en cas de grèves des enseignants : la loi est parue le 21/08/2008, la commune aura donc obligation de mettre en place le service minimum si un préavis de 48 h est déposé en mairie par les enseignants qui devront représenter 25 % de grévistes – les élèves seront alors accueillis dans les locaux communaux et le maire établit la liste des personnes susceptibles d'accueillir les enfants qui est transmise à l'inspection académique – l'Etat se substitue en matière de responsabilité.

- Modification des horaires de l'école élémentaire

La directrice de l'école élémentaire a formulé la demande de modification des horaires de classe le matin, ceci afin de pouvoir mettre en place le soutien scolaire à l'heure de midi. Les horaires du matin sont donc modifiés à compter du 22 septembre 2008 :

8 H 50 / 11 H 50 (au lieu de 9 H / 12 H)

COMMUNIQUES

MAIRIE : Recensement : Le recensement est obligatoire à 16 ans. Cette obligation légale est à effectuer dans le mois d'anniversaire. Les garçons et filles nés en 1992 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Une attestation de recensement sera délivrée : elle est nécessaire pour se présenter à un concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique.

MAIRIE : Civisme : Suite aux dégradations sur les tombes du cimetière communal, au vol de plants, nous demandons à chacun, aux adultes comme aux enfants, de respecter les lieux publics. La propreté, la sécurité, la lutte contre le bruit ou les dégradations diverses ne peuvent être mises en œuvre sans la participation active de chacun.

MAIRIE : Liste électorale : Pour être inscrit sur les listes électorales de 2009, vous devez passer en mairie avant le 31 décembre 2008 muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

MAIRIE : La commune a sollicité le passage de la Halte-garderie itinérante « 1000 pattes » auprès de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau. Il s'agit d'un service de garde occasionnel, un lieu d'accueil agréé, un espace pour les enfants de 3 mois à 6 ans qui circule sur le territoire de la CCPL chaque jour de la semaine suivant un planning fixe. Les enfants sont accueillis à la demi-heure, à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. Afin de recenser les réels besoins sur la commune, nous vous demandons de vous faire connaître en mairie.

MAIRIE : Eau : Les factures d'eau seront émises avec un peu de retard, lié à un problème technique du releveur d'eau.

AIDE A LA CUVE : Une aide de 200 € peut être accordée aux particuliers sous réserve d'être non imposable et de justifier d'une facture de fioul comprise entre le 1^{er} juillet 2008 et le 31 mars 2009. Les formulaires sont à retirer en mairie.

CAF : Les aides de la CAF, la MSA, la CPAM...et si vous y aviez droit ? Du 17 au 21 novembre, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord-Finistère organisera une campagne d'information sur les prestations familiales et sociales et une recherche de bénéficiaires potentiels. Des opérations similaires ont déjà eu lieu les années passées dans d'autres secteurs du Nord-Finistère, les bons résultats ont engagé la CAF à poursuivre ce type d'action. Dans l'intérêt de la démarche, la Mutualité Sociale Agricole et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie se joignent cette année à l'opération. La Caf et la MSA versent des prestations à des familles d'un ou plusieurs enfants, mais aussi à des personnes qui n'en ont pas, et ignorent souvent leurs droits. La CAF, la MSA et la CPAM développent des dispositifs ou une action sociale parfois méconnus. La complexité de la législation, ses fréquentes évolutions, le nombre de prestations existantes ne facilitent pas la bonne connaissance des droits qui évoluent en fonction des changements de situation familiale, professionnelle, de revenus et de santé. De plus, ce n'est pas parce qu'un jour un droit a été refusé que cette décision est définitive. **Une permanence aura lieu en mairie de SIZUN le lundi 17 novembre de 9h à 12h et de 14h à 17h.** N'oubliez pas vos numéros d'immatriculation, et si vous n'êtes pas déjà allocataire, n'oubliez pas de vous munir de quelques justificatifs (livret de famille, déclaration de revenus, quittance de loyer...).

Des emballages qui ont du poids

Pendant deux mois, une habitante a pesé ses déchets d'emballages (foyer de deux personnes).



En deux mois, le couple a trié 11 kg d'emballages :

- 4,3 kg de bouteilles et flacons plastique (soit 91 bouteilles et flacons)
- 3,1 kg d'emballages métalliques (soit 54 conserves et canettes)
- 3,4 kg de cartonnette (soit 136 emballages cartonnés)
- 200 gr de briques alimentaires (soit 9 briques alimentaires (ex. : crème fraîche))

A l'année, ce couple trierait ainsi 66 kg d'emballages, soit 33kg/an/personne.

Aujourd'hui, la moyenne de tri d'un habitant est de 8kg/an.

Cela peut donner une idée du nombre d'emballages qui ne sont pas encore triés aujourd'hui !

Les bouteilles plastiques ne sont pas les seuls emballages qui valent le coup d'être triés.

Les conserves et la cartonnette méritent autant d'attention ! Parce qu'elles représentent un plus petit volume que les bouteilles, on a l'impression d'en jeter moins et que ce n'est pas « grave » de les mettre à la poubelle. Erreur ! Bien que plus « discrets », ces emballages sont tout aussi nombreux et souvent plus lourds que les bouteilles plastiques, ils contiennent autant de matières intéressantes à recycler.

1 bouteille d'eau = 28 gr.

1 entourage cartonné de yaourt = 30 gr.

1 boîte cartonnée de cookies = 33 gr.

1 boîte de céréales = 68 gr.

Eco Point Rue de l'Elorn

Aux usagers

Merci de respecter cet endroit. Les déchets doivent être mis dans les conteneurs prévus à cet effet et non sur le sol. Le non-respect est passible d'amendes

Pour tout renseignement sur les consignes de tri, contactez votre ambassadrice du tri à la C.C.P.L. du lundi au vendredi matin

☎ 02.98.68.42.41

Mail :

s.sunak@pays-de-landivisiau.com

